



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mai 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 avril 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2600 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié : de procéder à une évaluation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), notamment pour déterminer si et comment le mandat pouvait être ajusté pour relever les défis auxquels Haïti est toujours confronté ; d'accroître l'efficacité de la mission et des efforts qu'elle déploie pour favoriser les échanges entre les autorités nationales haïtiennes, la société civile et les autres parties prenantes ; de renforcer l'état de droit ; de promouvoir le respect des droits humains. Il m'a également prié de lui communiquer les conclusions de cette évaluation dans les six mois qui suivraient l'adoption de ladite résolution.

J'ai nommé M. Mourad Wahba d'Égypte Expert indépendant chargé de diriger l'évaluation, d'apporter une perspective impartiale sur le mandat du BINUH et de formuler des recommandations sur la façon dont il pourrait être ajusté pour relever les défis auxquels Haïti est confronté.

L'évaluation a été réalisée dans le cadre d'un processus consultatif large et diversifié, qui a permis de recueillir les avis des parties prenantes en Haïti, à New York et dans la région des Caraïbes. L'Expert indépendant a rencontré des autorités et des parties prenantes haïtiennes, des membres du Conseil de sécurité, des représentantes et représentants d'autres États Membres, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales internationales, des chefs religieux et des représentantes et représentants d'entités des Nations Unies, notamment l'équipe de pays et le BINUH. Il s'est particulièrement attaché à écouter les Haïtiennes et Haïtiens, en tenant compte des points de vue de l'État et de la société civile, notamment du Premier Ministre, Ariel Henry, de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise et des organisations de femmes, ainsi que du public haïtien. Les moyens suivants ont été utilisés pour étayer l'évaluation : un sondage mené auprès de 1 000 résidentes et résidents d'Haïti ; une analyse des opinions des Haïtiennes et Haïtiens apparaissant sur les médias sociaux ; une consultation publique en ligne à laquelle ont participé plus de 230 personnes.

Principales conclusions de l'Expert indépendant

Dans son rapport d'évaluation au Secrétaire général, l'Expert indépendant a conclu qu'Haïti traversait l'une des périodes les plus difficiles de son histoire, marquée par des niveaux d'insécurité élevés, une croissance exponentielle de l'influence des bandes armées, des enlèvements, des violations des droits humains, en particulier des droits des femmes, et la disponibilité d'armes à forte puissance de feu. Dans ce contexte, et étant donné que les causes profondes de l'instabilité en Haïti



exigent des solutions politiques, il a jugé qu'une mission politique des Nations Unies demeurerait nécessaire.

Gouvernance

La démocratie, restaurée en 1987 après des décennies de dictature, n'a pas encore conduit à la stabilité politique, avec les institutions responsables et la continuité du dialogue qu'elle requiert. Sans réforme politique, le système actuel continuera d'entraver le développement institutionnel et de perpétuer l'instabilité politique et les fréquents changements de gouvernement qui sont à l'origine des crises périodiques que connaît Haïti.

Pour réformer le système politique, il faudra que les Haïtiennes et Haïtiens entreprennent une révision de leur Constitution qui permettrait d'améliorer le fonctionnement des institutions de l'État et du système électoral. Toute réforme devrait aboutir à un système qui favorise la stabilité politique et la continuité de l'autorité exécutive.

L'assassinat du Président, Jovenel Moïse, en juillet 2021 est un crime choquant et odieux. L'impasse dans laquelle se trouve l'enquête menée sur ce meurtre est emblématique de l'impunité et de la faiblesse des institutions dont souffre Haïti. Après l'assassinat du Président, les bons offices du BINUH ont été un facteur de stabilisation, empêchant une crise plus profonde. Ils ont également été essentiels au lendemain de l'assassinat pour soutenir la continuité de l'autorité exécutive. Bien que ce rôle ait contribué à la stabilité, le BINUH a été attaqué par certains segments de la société et des leaders d'opinion, qui le considèrent comme une intervention extérieure.

Le Bureau a également pu, à plusieurs reprises, mettre à profit son rôle de tierce partie pour appuyer l'action visant à faire avancer le dialogue national entre les acteurs politiques, les progrès n'ayant toutefois pas été suffisants pour aboutir à un accord formel. Mis à part ce rôle qu'il a joué dans la gestion de crise, la capacité du Bureau à promouvoir tout changement systémique a été entravée par les fréquents changements de Premier Ministre et les remaniements ministériels. Le même phénomène a également nuit aux activités des précédentes missions des Nations Unies en Haïti.

Les différentes propositions nationales pour endiguer la crise et préparer les élections n'ont pas encore porté leurs fruits. Dans certains cas, divers interlocuteurs se sont déclarés déçus que les Nations Unies n'aient pas fait davantage pour exercer leurs bons offices à l'appui des mouvements locaux, qui exigeaient des améliorations en matière de gouvernance, notamment le respect du principe de responsabilité en matière de financement public, des mesures de lutte contre la corruption et la fin de l'impunité. L'évaluation a cependant révélé que le mandat de bons offices des Nations Unies resterait indispensable pour soutenir les initiatives futures de dialogue national visant à tracer une voie commune vers l'avenir. Il faudra des approches nouvelles et audacieuses, nourries par les dialogues passés, pour favoriser l'adhésion et la confiance.

Les capacités politiques d'une mission politique spéciale des Nations Unies présentent un avantage comparatif par rapport à d'autres acteurs en Haïti, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, qui n'a ni les ressources ni le mandat requis pour créer un espace politique permettant de réunir les acteurs politiques nationaux et la communauté diplomatique. À l'issue de l'évaluation, il a été conclu qu'une mission politique spéciale resterait la structure la plus appropriée et la plus efficace pour relever les principaux défis en Haïti.

Sécurité

Lors d'une consultation publique menée auprès des Haïtiennes et Haïtiens pour étayer l'évaluation, plus de 80 % des personnes interrogées ont indiqué que l'insécurité était le principal problème auquel Haïti était confronté. Les conditions de sécurité se sont fortement détériorées et les bandes se sont multipliées. De larges pans de Port-au-Prince sont actuellement sous le contrôle des bandes, y compris les grandes artères. Des observateurs ont constaté que les bandes avaient adapté leur profil, qui était devenu plus organisé et sophistiqué et se caractérisait désormais par des structures de commandement et de contrôle militaristes. Certains observateurs affirment que les effectifs de la police nationale sont souvent insuffisants face à la taille des bandes, qui sont mieux armées qu'eux et continuent à étendre leur contrôle territorial, érodant ainsi l'élargissement de l'autorité de l'État et de la police. Elles possèdent les derniers modèles d'armes automatiques puissantes et de haut calibre, rivalisant avec des armées bien armées du monde entier. Les bandes sont devenues une industrie de la criminalité organisée qui profite d'un contexte d'instabilité.

Pour réduire la violence et la criminalité, il est impératif de rompre les liens entre les bandes et les membres des élites politiques et économiques, cet axe d'intervention étant cependant trop peu pris en compte. Des personnalités des bandes ont publiquement contesté la légitimité du Gouvernement provisoire, violemment affronté le Premier Ministre et appelé à sa démission. Les bandes ont une forte capacité à perturber et à influencer les élections à la demande d'autres personnes, que ce soit en intimidant les électrices et électeurs, en commettant des assassinats et des enlèvements, en fomentant la violence ou en entravant la circulation du matériel électoral.

Les participantes et participants aux consultations ont exprimé leurs préoccupations non seulement quant à l'impact des bandes sur les niveaux de violence communautaire, mais aussi quant à la situation générale concernant la criminalité organisée, les trafics et les flux financiers illicites. La disponibilité des armes à feu illicites est considérable. Si elles ne sont pas contrôlées, les bandes pourraient accumuler des moyens quasi insurrectionnels. Pendant des années, la porosité des frontières a permis une circulation pratiquement sans restriction des armements et a contribué aux craintes que la situation en Haïti ne se mue en menace pour la paix et la sécurité régionales.

L'érosion de l'autorité de l'État et de la police a eu une incidence sur la vie quotidienne des citoyennes et citoyens car elle s'est traduite par des atteintes à la liberté de mouvement et des limitations des droits humains, voire leur déni. Les conséquences de la violence des bandes sur les femmes et les filles sont désastreuses. Une augmentation du nombre de viols a été signalée, souvent avec un niveau alarmant de brutalité et de cruauté. Il y a même eu des cas où des familles entières ont été soumises à des violences sexuelles. Les groupes de femmes ont fait état d'une réticence des victimes à signaler à la police les crimes et les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les efforts déployés pour lutter contre les violences sexuelles impliquant des bandes ont été extrêmement faibles. Le centre de données de la police nationale sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, mis en place avec le soutien des précédentes missions des Nations Unies, n'est plus fonctionnel. Entre juin et décembre 2021, aucun cas de violence sexuelle n'a été officiellement documenté par cet organe de coordination.

Les cas d'enlèvement contre rançon seraient largement sous-déclarés alors qu'ils sont en forte augmentation. Entre janvier et décembre 2021, le nombre de décès et d'enlèvements liés aux bandes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince a dépassé de loin les chiffres de 2019 et 2020 réunis. Les enlèvements, tant d'Haïtiennes

ou Haïtiens que d'étrangers, sont devenus l'une des principales sources de revenu des bandes.

Institutions

Depuis la création de la Police nationale d'Haïti, après la dissolution de l'armée en 1995, les missions successives des Nations Unies et les partenaires internationaux ont apporté leur concours pour renforcer la police dans les domaines du personnel, de la formation et de l'équipement. Bien que la plupart des observateurs aient constaté que de sérieux problèmes subsistaient en termes de capacité, de motivation et d'efficacité, la police nationale reste l'une des rares institutions de l'État qui continue à fonctionner à un niveau quasi adéquat.

Cela fait cependant plusieurs années que la police nationale ne fonctionne pas à plein régime. Cette situation s'explique par l'augmentation du taux de criminalité et des attaques contre la police, l'attrition et, dans une moindre mesure, les décès, suspensions et licenciements d'agents de police. Le nombre d'agents de la police nationale affectés au maintien opérationnel de l'ordre semble bien inférieur aux 15 000 agents régulièrement cités par les autorités. Ainsi, une part disproportionnée des effectifs de la police (900 agents) est affectée à la garde du palais présidentiel. En outre, le déploiement de la police nationale n'est pas réparti de façon équilibrée sur le territoire, de fortes concentrations de policiers étant affectées au département de l'Ouest, où se trouve Port-au-Prince. Un observateur a constaté l'absence quasi totale de la police nationale dans les zones rurales. La vérification des antécédents des agents de police est effectuée après la formation de base, ce qui entraîne une perte annuelle estimée à 8 % des effectifs, et risque de surcroît d'enrichir les bandes d'éléments formés. Globalement, les effectifs de police baissent au rythme de 400 agents par an, ce qui n'augure rien de bon étant donné les niveaux de retraite prévus dans les années à venir.

La corruption au sein de la police nationale est largement considérée comme un problème majeur. Lors des consultations, l'opinion la plus répandue était que certains éléments de la police participaient directement ou soutenaient tacitement les activités criminelles organisées, y compris le trafic de drogue et les enlèvements. En outre, le Gouvernement et certains acteurs politiques exercent régulièrement des pressions pour orienter certaines actions et décisions de la police nationale.

Les partenaires internationaux ont noté le rôle essentiel que jouait le BINUH en faveur de l'assistance à la police nationale et de sa coordination. Ainsi, l'évaluation a permis de conclure que le BINUH remplissait une tâche indispensable en soutenant la police. Cependant, compte tenu de l'évolution du contexte opérationnel, la police nationale est confrontée à des formes de criminalité qui requièrent une approche spécialisée. La capacité et les compétences actuelles du BINUH – tant en termes de nombre d'experts que de degré de spécialisation – pourraient être insuffisantes. Cela concerne, d'une part, le soutien à la lutte contre les phénomènes de criminalité transfrontière et, d'autre part, l'appui au renforcement des capacités techniques et des spécialisations. Des problèmes de logistique et de capacité ont entravé la présence quotidienne des conseillers de la police du BINUH dans les locaux partagés et ont nui à la communication de conseils stratégiques et au soutien technique indispensables aux homologues nationaux.

Malgré ces revers, la police nationale a connu un certain succès dans ses efforts pour maintenir l'ordre public contre vents et marées. Elle a repoussé des attaques contre des commissariats et mené des opérations contre des bandes dans certaines zones. À l'instar de nombreux observateurs d'Haïti, les auteurs de l'évaluation ont conclu que des engagements et des investissements politiques nationaux et internationaux considérables et réguliers permettraient, à terme, à la police nationale

de se construire et de se réformer pour atteindre le niveau de capacité qui répondrait à ses besoins en matière de maintien de l'ordre dans le pays.

Le système judiciaire ne fonctionne que partiellement. L'instabilité des autres branches du pouvoir nuit à leur capacité de remplir leur rôle constitutionnel dans le renouvellement des mandats judiciaires. Selon la Constitution haïtienne, les juges sont nommés par le Président sur la base d'une liste de candidates et candidats soumise par le Sénat. Or il n'y a pas de Président en poste et le Sénat n'a pas atteint le quorum. En tant que Cour suprême d'Haïti, la Cour de cassation est formée de 12 juges mais seuls trois sont actuellement en fonction. De nouvelles nominations sont en cours pour pourvoir les sièges vacants depuis la fin du mandat des juges sortants. Au mois de mars 2022, la Cour d'appel était fermée depuis 18 mois. Au niveau de la jurisprudence, deux Codes ont été établis avec le soutien, notamment, des Nations Unies : le Code pénal et le Code de procédure pénale. Les tentatives du défunt Président de publier ces Codes par décret, en l'absence d'un Parlement en état de marche, ont été vivement critiquées. L'opposition politique a désapprouvé les éléments de procédure relatifs à la publication de ces Codes comme étant contraires au droit constitutionnel, tandis que d'autres acteurs ont fait valoir que la publication de ces Codes était un exemple d'intervention extérieure dans les affaires intérieures d'Haïti.

Le système de justice pénale en Haïti manque de capacités d'investigation crédibles. Plus de huit mois après l'assassinat du Président Moïse, il n'y a toujours pas eu d'enquête nationale sur le crime, des retards ayant été pris dans la nomination des juges, aggravés par les accusations contre ceux qui étaient finalement nommés, voire leur récusation. L'enquête sur le détournement présumé des fonds du programme d'aide PetroCaribe n'a donné aucun résultat et reste au point mort. Le greffe du tribunal, réformé par les précédentes missions des Nations Unies, n'est plus fonctionnel. Au moins deux observateurs juridiques haïtiens ont constaté la disparition régulière de preuves et le commerce de dossiers pénaux.

Les conditions en vigueur dans les prisons restent notoirement mauvaises, avec des taux inacceptables de détention provisoire. La surpopulation carcérale en Haïti se traduit par des conditions de vie très dures et des prestations de services vitaux plutôt rudimentaires, ce qui nuit à la sécurité des prisons comme à la sûreté publique. Les détenus sont mal nourris car il est fréquent que les fournisseurs de nourriture aux établissements pénitentiaires ne soient pas payés. Les détenus ne reçoivent qu'un seul repas par jour depuis novembre 2021.

La faiblesse de la police et du système judiciaire face aux éléments criminels et l'insuffisance des contrôles financiers soulèvent la question du suivi des flux financiers entrant et sortant d'Haïti. De nombreuses organisations travaillant en Haïti ont signalé des liens entre les activités des bandes, la vie politique et le milieu des affaires. Il faut d'urgence détecter les flux d'argent et s'attaquer efficacement au problème des bandes.

Mandat et intégration du BINUH

Lors des consultations, le mandat du BINUH a été généralement bien accueilli, même si certains interlocuteurs ont fait observer que le Bureau ressemblait à une version abrégée de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), avec les mêmes domaines de mandat mais sans la présence, les fonds consacrés aux programmes et l'appui aux opérations de police. En conséquence, le Bureau a eu du mal à projeter sa propre image de mission politique spéciale. En outre, certaines personnes ont souligné qu'aucun état final concret n'était visé dans ses objectifs, ce qui pouvait avoir contribué à un manque de clarté concernant les buts de

la mission et aux incertitudes entourant les attentes constatées au cours de l'évaluation des activités et produits associés au mandat du Bureau.

À l'issue de l'évaluation, il a été conclu que l'intégration était la clé de l'efficacité de la mission des Nations Unies, le BINUH exerçant ses bons offices et des fonctions consultatives soutenues par l'assistance de l'équipe de pays en matière de programmes et sur le plan technique. La planification intégrée a été menée à bien pour cette configuration avec l'établissement de priorités communes articulées dans un cadre stratégique intégré, servant de modèle de mise en œuvre, mais l'intégration a été moins fructueuse dans ce contexte. L'évaluation révèle que, ces deux dernières années et demie, le dispositif des Nations Unies a souffert de fragmentation et a montré une unité d'objectif insuffisante.

L'évaluation a également mené à la conclusion que les déficiences actuelles compliqueraient, dans un avenir proche, toute transition d'une mission politique spéciale à une présence d'équipe de pays. Il aurait été possible d'obtenir de meilleurs résultats en rationalisant la gestion générale du programme des activités intégrées, notamment par une stratégie politique, des mécanismes de suivi et d'évaluation et une stratégie globale de mobilisation des ressources pour assurer un financement durable et prévisible des activités axées sur les résultats convenus par le BINUH et l'équipe pays dans le cadre stratégique intégré. Le soutien des États Membres et des organisations régionales reste indispensable à cet effet.

La collaboration fonctionne dans certains domaines techniques d'intégration. La composante droits humains du BINUH, qui intègre les capacités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans la mission, a été une dimension essentielle et nécessaire du mandat du Bureau, les capacités et moyens actuels pour faire face à l'étendue des besoins en matière de droits humains dans le pays restant toutefois insuffisants. L'intégration s'est également montrée efficace dans le domaine de l'assistance électorale.

Pour le maintien de l'ordre, un fonds commun a été créé avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du BINUH. Lors des consultations menées auprès des États Membres, il a été demandé que le BINUH assume un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide internationale fournie à la police nationale par les donateurs au moyen de ce nouveau fonds commun pour la police, afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois.

Dans le domaine des activités de réduction de la violence communautaire, les progrès ont été lents. Le BINUH et les membres de l'équipe de pays ont constaté que les questions de procédure et la concurrence touchant l'acquisition des ressources avaient retardé le début des opérations, et le contexte opérationnel actuel a encore ralenti les progrès. Néanmoins, une stratégie nationale de réduction de la violence communautaire et une équipe spéciale interministérielle, établies grâce à l'assistance conjointe des Nations Unies, permettront de faire avancer la programmation commune. Cela restera un domaine clé dans lequel il faudra progresser pour rendre la lutte contre les bandes efficace et assurer une sécurité humaine durable au niveau local.

En ce qui concerne la planification commune, des efforts ont été déployés pour que le BINUH et l'équipe de pays travaillent sur les priorités communes fixées dans le cadre stratégique intégré. Actuellement, l'équipe de pays s'emploie à élaborer un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'intégration donnera de meilleurs résultats si le BINUH et l'équipe de pays parviennent à s'en tenir à un unique instrument de planification, mis au point conjointement, et si ce dernier est pleinement harmonisé avec le mandat confié à la mission par le Conseil de sécurité. Le fait que le Représentant spécial adjoint du

Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire ne dispose pas de canal de communication lui permettant d'obtenir des informations sur les activités de la mission a également entravé la cohérence et l'efficacité de la conception et de l'intégration des programmes.

Au niveau opérationnel, le manque d'intégration entre les services de santé mis à la disposition du personnel BINUH et de celui de l'équipe de pays et la nécessité d'améliorer l'intégration des services de sécurité ont entraîné une duplication des dépenses. La capacité des services de sécurité dans le pays, en particulier, doit être augmentée si l'on veut permettre au personnel des Nations Unies de circuler en toute sécurité à Port-au-Prince et d'accéder à des zones hors de la capitale où les besoins sont sans doute tout aussi importants.

Opinion publique

D'après un sondage d'opinion et la consultation publique numérique menés aux fins de l'évaluation, l'opinion publique haïtienne concernant les Nations Unies varie, émaillée de sentiments mixtes, positifs et négatifs, selon les questions abordées. En général, le public n'a pas connaissance des différences entre les mandats et activités du BINUH et ceux de la MINUSTAH et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Alors que les participantes et participants au dialogue numérique se sont montrés quelque peu négatifs quant au rôle du BINUH, un éventail de réponses beaucoup plus large a été enregistré dans le sondage téléphonique, la plupart des participantes et participants s'étant exprimés en faveur d'une activité accrue des Nations Unies en Haïti. La majorité des participantes et participants ont répondu que les Nations Unies dans leur ensemble devaient apporter leur soutien aux élections, à la réforme du système judiciaire, à la sécurité – en particulier à la répression de la violence contre les femmes – et promouvoir la stabilité politique. Les participantes et participants aux consultations numériques ont encouragé la poursuite des interactions des Nations Unies avec le public. Ils ont demandé au BINUH d'améliorer considérablement son travail pour aider le pays à relever les défis actuels.

Observations

Les résultats confirment que les Nations Unies ont une compréhension claire des problèmes en Haïti et devraient continuer à faire partie de la solution. En même temps, ils mettent en évidence la nécessité d'apporter des changements concrets et visibles dans la manière dont les activités sont menées et dans les axes d'opération des Nations Unies en Haïti. On trouvera ci-après mes observations fondées sur les priorités formulées dans les résultats :

1. Causes profondes de l'instabilité

Les causes profondes de l'instabilité en Haïti exigent des engagements et des solutions politiques inclusifs et nationaux. Une mission politique des Nations Unies demeure nécessaire dans ce contexte. Le BINUH devrait être habilité à poursuivre ses missions de bons offices, à renforcer son appui à la police pour enrayer la violence des bandes armées et à toucher tous les secteurs de la société, y compris les populations vivant dans les zones contrôlées par les bandes.

Le Bureau fait face à quatre grandes priorités : a) aider les Haïtiennes et Haïtiens à surmonter leurs divisions politiques, ramener le pays sur la voie de la démocratie et engager des réformes institutionnelles ; b) renforcer la capacité de la police nationale d'Haïti à endiguer la violence des bandes armées, en étroite coordination avec les donateurs fournissant une aide bilatérale, et à briser les liens entre les bandes et les acteurs politiques et économiques ; c) soutenir les initiatives haïtiennes visant à

étendre l'autorité de l'État et appuyer les activités de réduction de la violence et de protection des communautés menées par l'équipe de pays des Nations Unies dans les zones touchées par la violence des bandes ; d) veiller à ce que le soutien apporté aux autorités haïtiennes contribue également à la revitalisation du système judiciaire.

2. Champ d'application étendu du mandat

Le champ d'application étendu du mandat doit être maintenu pour permettre au BINUH de conserver une marge suffisante pour ajuster ses priorités, tout en conservant sa souplesse et sa réactivité, mais le Bureau doit être doté de ressources suffisantes pour lui permettre de relever de défis en constante évolution et d'adopter des méthodes de travail différentes et plus efficaces, de concert avec l'équipe de pays.

Renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance

Les bons offices, dont le BINUH est le seul à s'acquitter, restent indispensables, car les crises à multiples facettes que connaît régulièrement Haïti continueront tant que le système politique n'aura pas été réformé.

3. Collaboration avec les parties prenantes

Le BINUH devrait collaborer de manière plus systématique avec toutes les parties prenantes en Haïti, en particulier les acteurs politiques, la société civile, les femmes et les chefs religieux, ainsi que les chefs d'entreprise, afin de favoriser le dialogue national pour sortir de l'impasse, avec un accord sur la forme et la durée de la période de transition.

4. Sensibilisation des populations locales

Des efforts particuliers doivent être déployés pour atteindre les populations locales et les jeunes, y compris hors de Port-au-Prince, afin de soutenir l'action menée par les autorités locales pour ouvrir des espaces de dialogue de proximité et regagner l'accès aux zones touchées par la violence des bandes.

5. Mécanismes chargés de faire respecter le principe de responsabilité

Il convient également d'axer les efforts sur le renforcement des capacités des mécanismes de l'État chargés de faire respecter le principe de responsabilité, ainsi que sur l'appui à la tenue d'élections à la première occasion possible, lorsque les conditions politiques et de sécurité le permettront.

Renforcement des capacités de la police nationale d'Haïti

Compte tenu de la détérioration du contexte opérationnel au cours des deux dernières années, les autorités de la police nationale sont maintenant appelées à combattre les bandes armées et à reconquérir les territoires contrôlés par les bandes, tout en continuant à maintenir et à renforcer les capacités institutionnelles de la police nationale et à acquérir des capacités spécialisées. Cette double tâche nécessitera un engagement à long terme de la part des donateurs et du Conseil de sécurité pour soutenir la transformation du secteur de la sécurité.

6. Insécurité croissante

Face à l'insécurité croissante, le BINUH devrait recevoir des ressources suffisantes pour intensifier son soutien consultatif afin de renforcer la capacité de la police nationale à lutter contre les bandes, à rouvrir les commissariats de police dans les zones touchées par la violence des bandes et à endiguer les flux financiers illicites.

7. Souplesse de l'assistance apportée à la police

Pour garantir la souplesse de l'assistance apportée à la police et limiter les effectifs du BINUH, l'accroissement de ses ressources consacrées au renforcement du soutien à la police devrait être ciblé et limité dans le temps, au moyen de déploiements à court terme de personnel spécialisé de la Force de police permanente, de petites équipes de police spécialisées détachées par les pays fournisseurs de personnel de police et de consultants. Un soutien serait apporté à la formation de la police nationale, notamment dans des domaines nouveaux tels que les opérations policières fondées sur le renseignement et la surveillance électronique, afin de permettre à la police nationale de s'attaquer aux bandes et de libérer certaines des populations qu'elles contrôlent actuellement.

8. Fonds commun

Le soutien apporté par les Nations Unies, qui est notamment financé par le fonds commun créé par le PNUD et le BINUH, devrait inclure des services de police de proximité dans les zones non couvertes par d'autres programmes, le contrôle du trafic frontalier et des ports et le renforcement du contrôle public de la police. Le soutien des Nations Unies à la police nationale devrait être aligné sur les priorités du fonds commun et rechercher la complémentarité et éviter les doubles emplois avec l'aide des donateurs.

9. Rôle de coordination du BINUH

Lors des délibérations sur le mandat, le Conseil de sécurité pourrait également envisager de confier au BINUH un rôle de coordination de l'aide extérieure à la police nationale financée par le fonds commun.

Réduction de la violence communautaire

Le travail du BINUH visera également à renforcer les programmes de réduction de la violence communautaire menés par l'équipe de pays dans les zones touchées par les bandes armées, en accordant une attention particulière aux victimes et aux rescapés de violences sexuelles et fondées sur le genre, tout en poursuivant les efforts de protection et de promotion des droits humains et des institutions nationales des droits humains.

10. Flux financiers illicites

Le Conseil pourrait également envisager de charger le BINUH d'aider les autorités haïtiennes à lutter contre le problème exponentiel des flux financiers illicites, qui permettent aux bandes armées d'opérer et constituent une menace croissante pour la stabilité.

Renforcement des secteurs judiciaire et pénitentiaire

En coordination étroite avec l'équipe de pays et les partenaires internationaux, l'appui consultatif que le BINUH apporte aux autorités haïtiennes devrait également soutenir la revitalisation du système judiciaire par une réforme du système de greffe et la familiarisation des juges avec les nouveaux Codes et procédures. En outre, les partenaires internationaux d'Haïti pourraient unir leurs efforts pour financer une initiative d'enquête internationale indépendante afin d'aider à renforcer le fonctionnement du système judiciaire.

11. Renforcement des procédures disciplinaires internes et des mécanismes de contrôle

Le BINUH devrait également intensifier ses efforts pour conseiller les autorités haïtiennes sur le renforcement des procédures disciplinaires internes et des mécanismes de contrôle dans les secteurs de la sécurité et de la justice et contribuer à améliorer le contrôle informel exercé par la société civile.

Amélioration de l'intégration

Il ressort de l'évaluation que les défis à relever sur les fronts de la vie politique, de la sécurité et de l'état de droit, de l'action humanitaire et du développement exigent une poursuite des efforts visant à rassembler les différents acteurs du système des Nations Unies.

Pour que l'intégration fonctionne, elle doit servir les objectifs politiques primordiaux du mandat et permettre au BINUH et à l'équipe de pays d'être plus efficaces au regard des résultats escomptés pour Haïti et d'avoir un impact transformationnel. Nous continuerons à analyser le système des Nations Unies pour déterminer la meilleure formule pour y parvenir.

12. Poursuite de l'approche intégrée

La résolution de la crise politique et institutionnelle en Haïti permettrait d'instaurer un environnement plus propice à de nouveaux ajustements de la structure du dispositif des Nations Unies dans le pays. Dans l'intervalle, je recommande que l'approche intégrée actuelle se poursuive sous la direction de ma représentante spéciale et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, assistée par le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, qui assure la triple fonction. Les rapports que l'équipe de pays et le BINUH soumettent au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti resteront indispensables à l'intégration de l'activité des Nations Unies.

Cependant, pour accroître leur efficacité respective et collective, le BINUH et l'équipe de pays devraient envisager des moyens d'étendre leurs capacités de sensibilisation, en particulier dans les provinces. Ils pourraient également s'appuyer sur de nouvelles bases pour se développer en formant des groupes mixtes chargés de fonctions d'appui.

13. Groupe mixte de renseignement et d'analyse

Au premier rang de ces groupes mixtes figurent : le groupe mixte de renseignement et d'analyse chargé de surveiller l'évolution de la situation, d'évaluer les risques et de recueillir des données sur la situation dans les zones touchées par les bandes afin d'informer l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de ses activités de programme ; le groupe mixte de planification, de suivi et d'évaluation ; le groupe mixte chargé des questions de sécurité ; ainsi que des fonctions relatives au partage des bureaux et des services d'appui.

14. Prise de fonction des équipes mixtes

Les activités de ces équipes devraient s'ajouter à celles des équipes mixtes formées par des membres du personnel BINUH et de l'équipe de pays aux fins de la réduction de la violence communautaire et de l'appui à la justice et aux élections, qui sont prévues dans le concept de mission du BINUH pour 2019.

15. Renforcement des capacités logistiques

Il serait important de renforcer les capacités logistiques, en particulier le service de sécurité des Nations Unies en Haïti, afin d'assurer une mobilité indispensable, tant à Port-au-Prince qu'à l'extérieur de la capitale.

16. Renforcement de l'intégration

Pour renforcer l'intégration, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire supervisera les nouveaux groupes mixtes et assumera la supervision directe des équipes mixtes du BINUH et de l'équipe de pays chargées de la réduction de la violence communautaire et de l'appui à la justice. Ces propositions nécessiteront une modification de l'organigramme du BINUH. Compte tenu des enjeux importants des élections à venir et de la coordination en cours depuis deux ans de l'appui conjoint apporté par les Nations Unies par l'intermédiaire d'une équipe spéciale d'assistance électorale dirigée par ma représentante spéciale, il faudra maintenir ce mécanisme en place jusqu'aux élections.

Pour donner suite à la présente lettre, je demanderai à ma représentante spéciale et au Coordonnateur résident en Haïti d'élaborer, en consultation avec les départements compétents du Secrétariat, une proposition visant à créer des groupes mixtes BINUH-équipe de pays chargés du renseignement et de l'analyse, du suivi et de l'évaluation ainsi que des questions de sécurité. Ces groupes mixtes devront être cofinancés par le BINUH et l'équipe de pays au moyen du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires.

Dans le cadre d'une autre mesure de suivi, je demanderai à ma représentante spéciale, avec le soutien du Département des opérations de paix, d'entreprendre, en consultation avec la police nationale et les donateurs, une évaluation détaillée des capacités de police spécialisées qui pourraient être fournies et renforcées par le BINUH au cours des 12 à 24 prochains mois et de déterminer le meilleur mécanisme pour fournir des ressources à la mission (c'est-à-dire des consultants, des capacités de police permanentes et des équipes de police spécialisées). Selon les résultats de l'évaluation des capacités de la police, je ferai figurer, dans mon prochain rapport sur le BINUH au Conseil de sécurité, une recommandation relative à l'opportunité d'envisager une augmentation du plafond des effectifs de police lors des délibérations qui se tiendront en juillet sur le mandat, en indiquant le niveau de cette éventuelle augmentation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'Expert indépendant pour son leadership dans la conduite de l'évaluation et la présentation des résultats. Les besoins d'Haïti sont considérables et les défis de taille. Ensemble, nous pouvons cependant assurer une présence des Nations Unies plus cohérente, plus efficace et plus responsable, afin de permettre aux Haïtiennes et Haïtiens de retrouver la voie qu'ils ont choisie, celle de la démocratie, de la stabilité et du développement.

(Signé) António Guterres